



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 8 octobre 2026

Réf. : DCS202629 – 8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi huit octobre, à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au complexe du grand champ à Mecé, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARDI.

Date de convocation : 2 octobre 2026

Titulaires présents :

Roche aux Féés Communauté : BARDY Thomas, BOISNARD Véronique, CADO Yoann, CHESNAY Vincent, HOUILLOT Jonathan, LUGAND Benoît, RAUFLET Didier, WAUTERS Pascal.

Vitré Communauté : BEAUGENDRE Gérard, BORDAIS Jean-François, DELAUNAY Jean-Luc, DESBLES Hubert, DUBOIS Mickael, EON Jonathan, FESSELIER Laurent, JEULAND Michel, JESSEULIN Guylène, LEONARDI Pierre, LEPESANT Laurence, LE SQUER Ludovic, LERETRIF Mickael, LORHO Pascal, MARSOLLIER Patricia, MOREL Karine, MOTTARD Vincent, NEVEU Joseph, SAILLANT Marie-Renée, SIMON Jean-Pierre, TRAVERS Joël, TROPEE Rémi, URIEN Samuel.

Titulaires excusés suppléés : 9

Titulaires excusés donnant pouvoir : 2

Suppléants présents :

Roche aux Féés Communauté : GONZALEA Ana Lucia, HENRY Patrick, ROCHETTE Christian, VALAIS Cédric.

Vitré Communauté : BELLIER Christian, BERTHIER Patrice, BEUNEL Julien, BRUNCHER Éric, CAMEREL Franck, CHEVRIER David, DELAUNAY Francis, GENDRY Pierrick, GUERIN Yves, LERETRIF Etienne, LE RIGUER Hervé, MARTIN Cédric, PAQUET Michèle, QUINIO Philippe, RANAIVO Raboana, RETAILLEAU Anthony.

POUVOIR(S) :

Roche aux Féés Communauté : Bruno PELLETIER donne pouvoir à Véronique BOISNARD, Elise BRUEY donne pouvoir à Benoît LUGAND.

Vitré Communauté : Néant.

Participaient : Laurie LIMOU - Responsable SUPV, Ludivine THOMAS – Gestionnaire administrative.

Nombre de délégués titulaires en exercice :	62
Nombre de délégués titulaires présents :	31
Nombre de délégués titulaires suppléés :	9
Nombre de délégués avec procuration :	2
Nombre total de voix délibératives :	42

Désignation d'un secrétaire de séance : LE SQUER Ludovic

PV de la dernière séance du comité Syndical (13 mai 2026) approuvé à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 35 (DCS202629 – 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT)

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2025-95 du 27 novembre 2025 du Conseil d'administration du CDG 35 ;

Le Président informe le comité syndical que les Centres de gestion accompagnent les collectivités et établissements publics de leur ressort en mettant à leur disposition des services et des expertises. Ils exercent des missions obligatoires et des missions facultatives.

En Ile-et-Vilaine, les collectivités et établissements publics, affiliés à titre obligatoire ou volontaire, ont confié au CDG 35 un ensemble de missions facultatives permettant de mutualiser les compétences et les moyens. Ce partenariat offre aux collectivités la possibilité de recourir à l'expertise d'un tiers de confiance.

La convention proposée définit les modalités d'accès et d'utilisation des missions facultatives.

La signature vaut adhésion de principe aux conditions générales applicables à chaque mission, sans obligation de recours effectif à l'ensemble d'entre elles.

En signant cette convention, le SUPV bénéficie de l'ensemble des missions facultatives mises en place par le CDG 35, s'engage à respecter les modalités d'exécution prévues et accepte que certaines missions soient accessibles uniquement sur demande expresse et sous réserve des moyens disponibles.

Ces missions viennent en complément du socle de services d'intérêt général assuré à toutes les collectivités.

Elles permettent aux signataires de recourir, selon leurs besoins, à l'expertise du CDG 35 dans un cadre clair et équitable.

Le Président du SUPV propose au comité syndical de signer la convention d'utilisation des missions facultatives du CDG 35.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'autoriser le Président à signer la convention d'utilisation des missions facultatives du CDG 35 ainsi que les actes subséquents (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission, etc.).

Résultat du vote : Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Fait et délibéré à VITRÉ, le 8 octobre 2026

Le Président, Pierre LEONARDI



Pour extrait conforme au registre.